

Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5078e séance

Lundi 15 novembre 2004, à 18 h 45

New York

Président :	M. Danforth	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	M. Yáñez-Barnuevo
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de La Sablière
	Pakistan	M. Khalid
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Howe-Jones

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

04-60506 (F)

0460506

La séance est ouverte à 18 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Côte d'Ivoire une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Djangoné-Bi (Côte d'Ivoire) prend place à la. table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2004/892, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Allemagne, le Chili, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, la Roumanie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. J'attire l'attention des membres sur le document S/2004/895, qui contient le texte d'une lettre datée du 10 novembre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Gambie, ainsi que sur le document S/2004/896, qui contient le texte d'une lettre datée du 9 novembre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2004/892) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Angola, Bénin, Brésil, Chili, Chine, France, Allemagne, Pakistan, Philippines, Roumanie, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1572 (2004).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : Nous sommes profondément préoccupés par la situation qui règne actuellement en Côte d'Ivoire. Nous condamnons les frappes aériennes perpétrées contre les soldats de la paix français. Nous sommes également préoccupés par les pertes civiles occasionnées par ce conflit. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de retenue de façon à éviter une escalade de la crise.

La Chine a toujours appuyé le processus de paix en Côte d'Ivoire. Nous avons toujours estimé que la crise en Côte d'Ivoire devrait être réglée par des moyens politiques. Nous espérons que la situation en Côte d'Ivoire sera stabilisée le plus rapidement possible, de façon à ce que le processus de paix puisse reprendre. Nous appuyons les efforts de médiation de l'Union européenne, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et du Secrétaire général. Nous nous félicitons en particulier des efforts déployés par le Président Mbeki, de l'Afrique du Sud. Nous espérons sincèrement que ces efforts de médiation porteront rapidement leurs fruits.

Étant donné la gravité de la situation en Côte d'Ivoire, la Chine, à l'instar d'autres membres du Conseil de sécurité, est favorable à une action du Conseil de sécurité. Dans le même temps, nous estimons que l'action du Conseil de sécurité devrait avoir pour objectif d'encourager les parties à respecter le cessez-le-feu et à reprendre le processus de paix. Se fondant sur ces principes et en tenant compte des considérations des pays membres de l'Union africaine, nous avons voté pour le projet de résolution.

Le rapide rétablissement de la paix et la réconciliation sont dans l'intérêt fondamental du peuple ivoirien, et contribuera à la stabilité dans la

région. Nous demandons à toutes les parties en Côte d'Ivoire de coopérer avec la communauté internationale dans ses efforts de médiation, et en particulier avec l'Union africaine, et nous leur demandons de mettre en œuvre le plus rapidement possible les Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III. Nous espérons que la résolution adoptée aujourd'hui par le Conseil de sécurité aidera à la réalisation de ces objectifs.

M. de La Sablière (France) : La résolution que notre Conseil vient d'approuver à l'unanimité poursuit un objectif essentiel – favoriser la solution politique que le Conseil a endossée et qu'il a toujours soutenue : l'application par toutes les parties ivoiriennes de l'Accord de Linas-Marcoussis et la mise en œuvre de tous les engagements pris à Accra en juillet dernier.

Le Conseil de sécurité n'a jamais cessé de le répéter : il n'y a pas de solution militaire à la crise en Côte d'Ivoire. Il n'y a qu'une solution politique, celle fixée à Linas-Marcoussis, et précisée à Accra. Et voilà des mois que nous constatons, le déplorant, le blocage de la situation dû au refus de toutes les parties ivoiriennes d'appliquer leurs propres engagements. Les textes de loi essentiels définis à Linas-Marcoussis n'ont pas été adoptés; les conditions d'éligibilité à la présidence de la République n'ont pas été révisées; le processus de désarmement n'a pas été engagé. Ces blocages sont inacceptables.

Je tiens à rappeler que notre Conseil, lorsqu'il s'était rendu à Abidjan en juin dernier, a solennellement et avec une grande fermeté rappelé ses déclarations des mois d'avril et de mai (S/PRST/2004/412 et S/PRST/2004/417). Il devait agir aujourd'hui, au moment où la Côte d'Ivoire connaît la situation que l'on sait, en adoptant un embargo immédiat sur les armes et en décidant d'un mécanisme de sanctions individuelles, si le 15 décembre les engagements pris par les parties n'ont pas été mis en œuvre.

En adoptant cette résolution, le Conseil démontre aujourd'hui qu'il entend soutenir les initiatives de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Union africaine, en mettant derrière les initiatives africaines tout le poids de la communauté internationale.

La relance de ce processus de réconciliation nationale est notre objectif à tous. La France est engagée en Côte d'Ivoire pour aider tous les Ivoiriens. Elle est convaincue qu'il faut que le pays aille vers des élections en octobre 2005. Cela suppose que toutes les conditions fixées à Linas-Marcoussis soient réunies. Nous travaillons tous en ce sens.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Nous examinons aujourd'hui le conflit qui sévit dans l'un des plus importants pays du continent : la Côte d'Ivoire, un pays qui, par le passé, a été décrit comme étant le symbole de la prospérité et de la stabilité en Afrique et un Membre important de l'Organisation des Nations Unies. Voilà pourquoi nous avons l'obligation morale de concourir à sa stabilité au moment où la tension entre les parties a atteint des proportions alarmantes.

Nous apprécions vivement les efforts constants déployés par le Secrétaire général, qui est parmi nous aujourd'hui, en vue de réunir les parties autour de la table du dialogue.

Nous déplorons les pertes en vies humaines qui sont survenues depuis le début du conflit. Ma délégation est d'avis que, dans un climat aussi tendu et fragile, le Conseil de sécurité devrait opter pour un type de pressions qui ne radicalisent pas la position de l'une ou l'autre des parties mais qui, au contraire, continuent à encourager le dialogue. La préoccupation principale à l'heure actuelle est de trouver la manière appropriée d'apaiser les tensions et de ramener les parties sur la voie du processus de mise en œuvre des Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III. Ceci devrait être le principal – en fait, le seul – objectif de la résolution que nous venons d'adopter.

Ma délégation s'est associée au consensus, et nous sommes convaincus que la résolution marquera un pas en avant dans le sens de la paix, et qu'elle encouragera les parties à reprendre un dialogue franc, comme nous, Africains, savons le faire.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil demeure saisi de la question.

La séance est levée à 19 heures.